

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 14/01/2021

Le jeudi 14 janvier 2021 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le vendredi 8 janvier 2021, se sont réunis en visioconférence à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, M. François ROYER

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET
M. François ROYER pouvoir à M. Pierre OLIVER

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/12/20

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 14 janvier.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Pour le bon déroulé du conseil, je recommande à tous ceux qui n'ont pas la parole de couper leur micro. Par ailleurs, je voulais vous proposer comme lors de nos précédentes séances que l'on vote par groupe politique. Est-ce que ce procédé vous convient ?

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 7 décembre ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Pour commencer ce conseil, nous avons appris récemment la disparition de quelqu'un que nous connaissions tous très bien dans ce conseil d'arrondissement, il s'agit de M. Gérard Dubois. Et avant d'observer une minute de silence, je voudrais que Maryll Guilloteau prenne la parole pour lui rendre hommage.

Mme Guilloteau : En effet, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès du peintre Gérard Dubois. Gérard que nous connaissions bien, il était même ami avec certains élus. Pour le plus grand plaisir des habitants du 2^e arrondissement, nous avons exposé ses œuvres plusieurs fois à la mairie du 2^e et la dernière fois c'était en septembre 2019. Nous pouvons dire qu'entre la période électorale et le Covid, c'est la dernière personne que nous avons exposé à la mairie. Lors de ce dernier vernissage à la mairie, nous avons été très heureux et très fiers de lui remettre la médaille du 2^e arrondissement. C'était un artiste accompli qui décida de devenir peintre dès son plus jeune âge. Il s'adonna à sa passion toute sa vie. Durant sa carrière il a participé à de très nombreuses expositions en France mais aussi à l'étranger. Ses œuvres ont séduit de nombreux amateurs, collectionneurs et même quelques grands noms : Jean Marais, Charles Aznavour, Michou. Dans les années 80, il a d'abord ouvert une galerie rue Auguste Comte, le « Pinceau ivre », puis un atelier de peinture le « Visionnaire ». Ensuite, pendant plus de 20 ans, dans son atelier rue Franklin, Gérard Dubois enseignait les secrets de la peinture, savoir peindre l'infiniment précieux, l'infiniment fragile à de nombreux élèves et fidèles. Depuis 2017, un groupe était même animé par Pierre Morin, le groupe d'« Amateurs d'arts Gérard Dubois ». Personnage omniprésent dans le quartier, Gérard, tu vas beaucoup nous manquer. Après un combat contre la maladie, tu nous as quittés en laissant comme témoin, ton œuvre, ta peinture. Les nombreux messages sur les réseaux montrent autant la grande qualité du peintre mais aussi celle de l'homme. Nos pensées accompagnent évidemment tes élèves, tes proches et plus particulièrement ta famille. Nous présentons nos sincères condoléances.

M. le Maire : Merci Mme Guilloteau. Si vous le voulez bien, nous allons tous observer une minute de silence en la mémoire de notre ami, Gérard Dubois.

Avant de rentrer dans l'ensemble des délibérations, je voudrais faire un petit point d'information, pour vous dire que la mairie du 2^e arrondissement a lancé un questionnaire sur la piétonnisation du cours Charlemagne. Nous avons eu un retour sans appel, 450 personnes qui nous ont répondu à savoir, près de 72% d'entre eux sont fermement opposés à cette piétonnisation qui demain se fera entre la rue Montrochet et la patinoire Charlemagne. Et donc, nous allons présenter à la fin de ce conseil un vœu pour la réouverture du cours Charlemagne.

Je voudrais également vous dire, qu'aujourd'hui, il y a une situation qui est totalement intolérable dans le 2^e arrondissement. Je parle de la situation des sans-abri qui sont rue de la République, place de la République, et passage de l'Argue. Cela pose une véritable question de dignité humaine, de salubrité publique et aussi de sécurité pour les riverains. Nous avons alerté la Mairie centrale, la question n'est pas simple, on le sait, mais des solutions de toute urgence doivent être trouvées.

Nous allons formuler un vœu à la fin de ce conseil. Le dernier sujet que je voudrais évoquer rapidement avec vous, c'est celui de la crise du Covid-19. Comme vous le savez, 2 centres de vaccinations sont ouverts sur le périmètre de la Ville de Lyon.

Vous avez l'Hôpital de la Croix Rousse et le centre de Gerland. Le centre de Gerland servant pour le grand public et à partir de demain les plus de 75 ans pourront se faire vacciner. La mairie du 2^e arrondissement participe naturellement à cette campagne et nous avons enregistré un certain nombre de personnes qui nous ont appelées parce qu'il faut bien l'avouer, la façon de s'inscrire est très particulière. En effet, les plus de 75 ans doivent se connecter sur internet et s'inscrire sur Doctolib pour pouvoir se faire vacciner. Donc, à la mairie du 2^e arrondissement nous avons décidé d'inscrire les gens et de les accompagner dans cette démarche en espérant que d'autres centres verront le jour très rapidement. J'ai signalé au Maire de Lyon par un courrier qui est parti aujourd'hui que la Mairie du 2^e arrondissement était tout à fait prête à aider la Ville de Lyon et l'Etat dans cette crise. De toute façon il faut se l'avouer, c'est en travaillant tous ensemble que nous sortirons de cette période de crise sanitaire. Je suis certain que l'ensemble des membres de ce conseil, majorité comme opposition, sont tous mobilisés pour sortir de cette crise.

Voilà ce que je voulais vous dire, nous allons commencer par la délibération sur la commission mixte.

02/21/68 Création de la commission mixte de la mairie du 2e arrondissement (article L 2511-21 du CGCT).

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales dispose qu'« une commission mixte composée d'un nombre égal de représentants du maire d'arrondissement et du maire de la commune, désignés parmi les conseillers élus, définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements dits de proximité et donc transférables par la Ville à l'arrondissement. La commission mixte siège à la mairie d'arrondissement. En cas de partage des voix, le maire d'arrondissement a voix prépondérante. »

La liste des équipements transférés du 2^e arrondissement a été arrêtée par délibérations non concordantes du Conseil d'Arrondissement du 10 janvier 2019 et du Conseil Municipal du 21 janvier 2019. De nouvelles délibérations de mise à jour de l'inventaire seront soumises au vote au plus tard en juillet 2021.

Lors du mandat 2014-2020, la Commission mixte du 2^e arrondissement créée par délibérations des 10 janvier et 19 mars 2019, s'est réunie à 2 reprises en juillet et novembre 2019. Lors de sa 1^{ère} réunion elle a approuvé son règlement intérieur.

Je vous propose de créer une commission mixte de 8 membres : 4 membres titulaires (dont le Maire d'arrondissement) et 4 membres suppléants désignés par le Maire d'arrondissement ; 4 membres titulaires et 4 membres suppléants désignés par le Maire de Lyon. Je prendrai l'arrêté correspondant prochainement concernant les représentants de l'arrondissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/69 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Il faut savoir que ces montants sont stables par rapport aux années précédentes. Un ajustement de ces crédits est également prévu suite à l'ouverture de classes en septembre 2021. Il s'agit de l'ouverture de classes classiques ou de l'ouverture de classes spécialisées dans certains établissements. Cette délibération porte également sur l'attribution de subventions aux coopératives scolaires dont les montants sont également détaillés dans le rapport que vous avez tous eu. Elles sont également stables par rapport aux années précédentes. Dans la mesure où les montants ne changent pas et les périmètres d'activité financés ne varient pas non plus, je vous propose d'accepter ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/70 Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union Territoriale des MJC-MPT et au Comité Local des MJC de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Fernoux : J'ai eu pas mal de retours de personnes qui vivent à proximité de la place Dufour et qui ont actuellement peur de voir l'espace de vie sociale géré par la MJC fermer. Là-dessus, j'aimerais savoir, puisque normalement la mairie centrale doit mettre à disposition de la mairie du 2^e une nouvelle salle pour accueillir cet espace de vie sociale, je voulais savoir si on pouvait faire preuve de pragmatisme sur ce sujet-là. En ces temps où l'on doit économiser de l'argent pour lutter contre le Covid, de déménager l'espace de vie sociale de la place Renée Dufour pour de nouveaux locaux, on pourrait les laisser dans les anciens locaux en attribuant de nouveaux locaux aux associations du 2^e arrondissement cela ferait des économies de temps et d'argent.

M. le Maire : Merci M. Fernoux pour votre intervention. Je suis très honoré de voir que les écologistes s'intéressent aux économies budgétaires, nous y sommes très sensibles. Sachez que la décision qui a été prise par le tribunal est de redonner la salle René Dufour à la mairie du 2^e arrondissement, mais sachez que nous travaillons main dans la main avec Sylvain Godinot et l'ensemble des équipes de la mairie centrale pour trouver un nouveau lieu à la MJC. En tous les cas, la mairie du 2^e arrondissement souhaite que cet espace social perdure dans le temps et nous allons accompagner la MJC pour leur trouver un local.

M. Chaillet : Là, c'est l'ancien adjoint à la jeunesse et administrateur de la MJC qui va parler. En fait la problématique de cet espace c'est qu'il s'est rapidement transformé en une annexe de la MJC et ce n'était pas le souhait et la volonté des habitants. En fait si la mairie du 2^e arrondissement récupère la gestion de ce lieu c'est pour en faire bénéficier les associations et les habitants. La MJC hors les murs a atteint ses limites notamment sur cet équipement. Je suis obligé de rajouter qu'à aucun moment les habitants ou les associations ne seront privés d'heures d'utilisation de cette salle. Cela sera partagé entre toutes les associations, je connais bien le dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/71 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "Ebulliscience", domiciliée 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin" - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/72 Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : Attribution de subvention d'un montant total de 4039 euros (illuminations) et 3000 euros (animations) aux associations de commerçants.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/73 Programmation PEdT 2020-2021 Temps scolaire : complément d'attributions de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/74 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 - Approbation de conventions avec ces associations.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous notons qu'il y a une hausse de subvention pour le 2^e arrondissement et surtout pour le Lion Hockey Club association, nous savons que ce club a subi quelques difficultés. Nous donnons un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/75 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6 797 100 euros. Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres et d'une convention-cadre.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Cette année le calendrier étant bousculé, le budget municipal ne sera voté qu'au mois de mars et cette délibération doit permettre à la ville d'octroyer une avance sur ces subventions qui auraient dû être versées plus tôt afin de permettre aux associations de ne pas connaître de problème de trésorerie. Avis favorable pour ces subventions bien évidemment pour permettre à ces structures en difficulté de couvrir leurs frais jusqu'à ce que les subventions puissent être attribuées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/76 Vidéo verbalisation sur les arrondissements : 1er, 2^{ème} 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} , 7^{ème} et 8^{ème} .

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce que j'aimerais ajouter avant de procéder au vote de cette délibération, c'est que derrière les écrans au CSU (Centre de Supervision Urbaine) il faudrait qu'il y ait des agents en permanence et que le matériel installé soit de qualité. Car je rappelle qu'il y a quelques semaines, à deux reprises, nous avons demandé que les agents visionnent certaines vidéos à la suite de vols sur des péniches ou des actes de délinquance à Confluence et à chaque fois il nous a été répondu que la qualité n'était pas suffisante pour pouvoir identifier les personnes ou du moins élucider ces problèmes. Je parle de cela parce que parallèlement à mon rôle d'adjoint au Maire du 2^e arrondissement, je travaille avec une quinzaine d'adjoints à la sécurité de la Métropole. Nous avons créé un groupe, nous échangeons sur nos retours d'expériences et process. Il y a certaines communes où ils ont mis le « paquet » sur le matériel et cela permet à la vidéo verbalisation d'avoir 90% de retours positifs. J'en discutais encore ce matin avec le Maire de Rillieux, Alexandre Vincendet, qui m'expliquait l'efficacité de la vidéo verbalisation. C'est pour cela que je vous demanderais bien sûr de valider et soutenir cette délibération, en sachant que sur Confluence on a quelques points noirs et que l'on va tenter de corriger via la vidéo verbalisation. Mais une fois de plus, il faudra qu'il y ait des agents derrière. On a beau mettre des outils de contrôle, si derrière la sanction ne tombe pas cela ne sera pas efficace.

Mme Carlino : Tout autant que vous tous, je pense que la sécurité publique est un enjeu social majeur. Je suis très attachée à lutter contre le stationnement anarchique et les incivilités de certains usagers de la route. Cet outil, la vidéo verbalisation fait partie de ces facteurs. Par contre, nous n'avons pas eu encore d'évaluation impartiale sur ce dispositif. Je trouve aussi que la durée jusqu'à 2024 est trop longue, j'aurais préféré qu'elle soit plus courte. Dans ces conditions, je pense que ce n'est pas une solution pour régler ces problèmes et que cela enlève du côté humain, c'est pour cela que je m'abstiendrai.

M. le Maire : Pour vous donner mon sentiment sur toutes les questions de sécurité aujourd'hui au niveau de la Ville de Lyon, je dois vous avouer qu'on reste un peu sceptiques. On a un certain nombre d'interrogations par rapport aux différentes sorties médiatiques de la mairie centrale sur ce sujet. J'ai bien noté hier, il y a des tweets et des articles de presse, que nous allions régler les problèmes de drogues à la Guillotière par des réunions. Des réunions, toujours des réunions mais toujours pas d'actions ! De ce point de vue-là, nous pensons qu'il est nécessaire de faire un travail énorme pour recruter plus de policiers municipaux et de réussir à les attirer. D'ailleurs, je profite de ce conseil pour rappeler que les 60 policiers municipaux supplémentaires qui vous sont annoncés ce n'est qu'en réalité le rattrapage de ceux qui sont partis. Parce que sur les 355 postes ouverts et demain 370 postes de policiers municipaux ouverts, seuls 290 d'entre eux sont pourvus. Quand on vous dit plus de policiers municipaux, c'est essayer de revenir aux effectifs que nous avons avant ce mandat. Ce qui est relativement particulier.

Je profite aussi de ce conseil pour vous exposer le retour de M. Chihi concernant nos demandes de caméras de vidéo protection supplémentaires. Vous le saviez, nous avons demandé des caméras notamment pour les rues Delandine, rue Smith, rue Quivogne, quai Perrache et l'ensemble du quartier Perrache / Confluence. L'adjoint à la Sécurité nous les a refusées, nous expliquant que nous devrions être contents du nombre de caméras dont nous disposons dans le 2^e arrondissement et que pour cela la mairie ne nous donnera pas de caméras supplémentaires. Dernier point, plus en lien avec la délibération que nous avons sous les yeux sur la vidéo verbalisation. Voilà maintenant trois mois que nous avons demandé à la mairie centrale de saisir l'ANTAI, le service qui gère la vidéo verbalisation pour savoir quel était le taux de recouvrement. C'est bien beau d'avoir recours à la vidéo verbalisation mais si derrière l'ensemble de ces infractions ne sont pas payées, on ne voit pas l'intérêt que cela pourrait avoir de prolonger ce dispositif. Nous sommes favorables à ce dispositif mais cela serait intéressant pour nous de savoir quel est le taux de recouvrement aujourd'hui de ces vidéo verbalisations.

M. Lungenstrass : Juste en quelques mots pour expliciter le refus de Mohamed Chihi de plus de caméras. Nous avons un engagement de campagne que nous tenons qui est de ne pas supprimer, ni d'ajouter de nouvelles caméras tant que le Maire n'a pas eu l'audit sur la vidéosurveillance qui devrait arriver dans les prochains temps. Nous attendons donc cet audit pour avancer sur la suite de la vidéosurveillance. Sur la vidéo verbalisation, Mohamed Chihi a également décidé de demander un bilan sur la vidéo verbalisation. Des éléments pourront être communiqués sur son efficacité, sur le taux de récidives, etc.. qui permettront justement d'analyser l'efficacité de la vidéo verbalisation en ce qui concerne les infractions au code de la route.

M. le Maire : Très bien, des rapports supplémentaires mais toujours pas d'action, nous avons bien noté M. Lungenstrass, je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Mme Nathalie CARLINO

02/21/77 Création du Conseil consultatif lyonnais COVID.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Afin de répondre à un enjeu de démocratie sanitaire et suivant les recommandations du Conseil scientifique COVID 19 placé auprès du Gouvernement, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place un dispositif d'écoute active des habitants : un Conseil consultatif lyonnais COVID créé avec la constitution d'un panel de 180 habitants et d'un panel de 120 représentants d'acteurs locaux lyonnais.

Alors, créer un conseil consultatif est tout à fait possible mais cela doit découler d'une délibération du Conseil municipal. Or, ce conseil consultatif a été mis en place par une conférence de presse le 27 novembre dernier, niant ainsi la procédure normale de création, telle qu'énoncée à l'article L 2143-2 du CGCT.

L'exécutif avait largement la possibilité de faire délibérer le conseil municipal sur la création de ce conseil consultatif avant de le créer de fait (première réunion tenue le 12 décembre), par exemple en utilisant la procédure d'urgence de consultation du conseil municipal.

Compte tenu de l'absence claire de volonté de consulter le conseil municipal, la majorité au conseil d'arrondissement ne peut pas valider la création de ce Conseil consultatif. Et donc, je vous invite à voter contre cette délibération.

M. Lungenstrass : Nous sommes favorables à ce dispositif de démocratie pour faire participer les citoyens à la gestion de la crise.

M. le Maire : Je vois que vous êtes attentifs à l'avis des citoyens, c'est pour cela que nous allons bientôt en venir à un vœu sur le cours Charlemagne. Je vous remercie pour ce vote et le conseil du 2^e arrondissement donne un avis défavorable à la création consultatif COVID lyonnais.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLION, M. Olivier FERNOUX

02/21/78 Vœu du Conseil du 2^e arrondissement relatif à la volonté de fermeture nocturne du passage de l'Argue.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Depuis plusieurs années, la Mairie du 2^e est très régulièrement alertée des occupations diurnes et nocturnes de personnes sans domicile fixe au sein du Passage de l'Argue. Plus le temps passe, et plus la situation devient réellement préoccupante : c'est un véritable campement qui est en train de s'installer de manière durable, qui s'étend et grossit de jour en jour.

Ces occupations de l'espace public génèrent, en plus d'un sentiment d'insécurité accru (chiens agressifs, consommations d'alcool et de stupéfiants, etc.), une malpropreté non négligeable ainsi que des risques d'agression tant pour les passants que pour les personnes installées à cet endroit. Cette situation est d'autant plus insoutenable qu'elle est située dans une zone commerçante et particulièrement passante du 2^e arrondissement.

Outre ces problématiques, il s'agit d'un enjeu de sécurité publique mais, surtout, de dignité humaine.

Pour renforcer la tranquillité publique à cet endroit, des patrouilles de Police Municipale et de Police Nationale sont mobilisées régulièrement. Malheureusement, elles n'ont pas les moyens nécessaires pour régler la problématique de manière durable.

Compte tenu de l'aggravation quotidienne de cette situation et des enjeux de sécurité publique qui l'accompagnent, le Maire et les élus du 2^e arrondissement demandent formellement au Maire de Lyon de prendre les mesures nécessaires pour fermer le passage de l'Argue la nuit pour stopper l'évolution particulièrement négative de cette situation.

Nous sommes pleinement conscients que le passage de l'Argue est une propriété privée, mais j'ai entendu très récemment l'adjointe en charge des solidarités de la Ville de Lyon nous expliquer qu'elle était en lien avec les propriétaires. Qu'une solution pourrait être probablement trouvée très prochainement, en tous les cas on le souhaite et c'est pour cela que je vais vous demander de tous voter favorablement ce vœu de fermeture du passage de l'Argue.

M. Fernoux : C'est une nuisance sonore qui est importante pour les riverains, simplement il ne faudrait pas que cette mesure soit une mesure « cache misère ». Le problème se reportera dans un autre lieu s'il n'y a pas de solution à long terme qui est trouvée. La problématique, elle est certes des riverains et que cela soit dans une zone commerçante et touristique forte, le passage de l'Argue est un haut lieu emblématique lyonnais. Mais la problématique numéro une est de dignité comme vous avez pu le dire. Là-dessus, nous avons entièrement confiance en Sandrine Runel pour trouver une solution viable sur le long terme. Je tiens simplement à rappeler que les problèmes d'insécurité et de sans-abri ne sont pas arrivés à Lyon avec la nouvelle majorité écologiste. Les problèmes des sans-abri, il y en a toujours eu dans toutes les villes. Depuis toujours, j'ai toujours entendu la problématique, c'est difficile de les loger avec leurs animaux. Là-dessus, j'espère que Sandrine Runel pourra trouver une solution viable pour le long terme. Nous voterons ce vœu parce que la fermeture est prévue, elle sera inscrite à la PPI de la Ville. Il faut aussi l'accord des Architectes des Bâtiments de France et l'accord des copropriétaires ce qui bloquait le dossier jusqu'à présent. Il ne faut pas oublier qu'il y a de plus en plus de gens qui vivent dans des conditions de plus en plus délicates. Il y a des problématiques au niveau du passage de l'Argue mais aussi sur plusieurs sites au niveau de Confluence. On peut voir des gens qui vivent de manière indigne.

M. Chaillet : Là, c'est l'adjoint à la solidarité qui s'exprime. Je voudrais juste redire à M. Fernoux que l'exécutif municipal et métropolitain, l'été dernier, au mois de septembre, a trouvé rapidement des solutions pour reloger les 250 mineurs isolés du collège Morisset dans le 4^e arrondissement d'une part et les 5/6 familles de Tsiganes qui étaient dans le jardin des Chartreux. Cela s'est fait rapidement, tout le monde a été relogé. Quand vous parlez de « cache misère » sur le passage de l'Argue et sur le reste de la Presqu'île, je ne suis pas d'accord. A un moment donné, il faut que l'exécutif prolonge son action de relogement des gens en grande précarité à la rue et se saisisse du problème de manière rapide, immédiate, pas dans 6 mois. Effectivement l'exécutif hérite d'une situation mais depuis quelques mois la situation s'est empirée et nous n'avons jamais vu dans le centre de Lyon des campements. Nous sommes en lien comme l'a signalé, le Maire, avec Sandrine Runel. Je suis passé encore ce matin place de la République avec les sans-abri qui sont six avec six chiens dans une ville et une métropole comme Lyon, si on n'arrive pas à loger six sans-abri avec six chiens, il y a quand même un sacré souci. Le changement c'est maintenant.

M. Nuiry : Cet après-midi, j'ai eu une réunion de deux heures et demie avec la Ville de Lyon pour la transition écologique et le patrimoine. Il a été fait état, justement au niveau du patrimoine, qu'il y avait 300 logements vides à Lyon. Souvent des anciens logements d'instituteurs. Alors je pense qu'il y a des solutions, il faudrait prendre le taureau par les cornes et il y a certainement une possibilité de loger des gens dans ces locaux vacants. Voilà ce que je voulais dire.

M. Lungenstrass : Je vais faire le porte-parole de ma collègue Sandrine Runel pour rappeler ce qu'elle a dit dans les médias pour le porter dans ce conseil à la connaissance de tous. Sandrine Runel a bien indiqué qu'elle avait ça sur le haut de la pile, de pouvoir trouver une solution de logement pour ces personnes. Il y a déjà un certain nombre de propositions qui leur ont été faites. Elles ont été refusées, il ne s'agit pas d'obliger ces personnes. Les lieux d'hébergements, les gymnases, les hôtels, un certain nombre de choses sont évoquées, analysées. Effectivement, toutes les possibilités que cela soit du patrimoine de la Ville ou autres sont regardées pour propositions. Elle l'a bien indiqué dans les prochaines semaines à trouver une solution pour les sans-abri de la rue de la République.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass, je vous confirme ce que vous venez de dire, Sandrine Runel nous a dit que le sujet était sur le haut de la pile, elle nous l'a dit à la fin de l'été !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/79 Vœu du Conseil du 2^e arrondissement relatif à la réouverture du Cours Charlemagne à la fin des travaux du T2, en février 2021.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le 6 septembre dernier, les travaux de prolongation de la ligne T2 jusqu'à Confluence ont débuté. Les derniers travaux pour accueillir le T2 à Confluence doivent se terminer en février 2021. Ces travaux ont occasionné la fermeture d'une partie du cours Charlemagne entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud dans le sens Sud-Nord, ayant impacté la circulation automobile.

Lors du Conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020 dernier, le Maire du 2^e arrondissement, a déjà exprimé ses craintes à propos de la piétonnisation de la portion du Cours Charlemagne.

La Mairie du 2^e arrondissement a pris le temps de consulter ses habitants du quartier de la Confluence par le biais d'un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres et d'échanger avec ses commerçants. Les retours sont nombreux avec 458 réponses. 71,3% des répondants ne sont pas favorables à la piétonnisation du Cours Charlemagne et 11,7% n'ont pas d'avis tranché.

Les riverains craignent des embouteillages, un enclavement de la Confluence et ne souhaitent pas rallonger leur temps de trajet pour regagner leur domicile. Ces résultats montrent que la piétonnisation du cours Charlemagne est un projet qui ne fait pas l'unanimité, surtout du côté des principaux concernés. Sous prétexte d'améliorer le quotidien des habitants, piétonniser le cours Charlemagne pourrait bien avoir l'effet opposé !

La Mairie du 2^e arrondissement ne souhaite pas voir le cours Charlemagne piétonniser pour les raisons suivantes :

- surcharge du Quai Perrache, quartier déjà saturé,
- rue Casimir Perrier très impactée,
- trajet nettement rallongé pour les riverains,
- quartier récent basé sur l'équilibre des mobilités : larges trottoirs, pistes cyclables, Tram T1 et T2, Bus S1, peu d'accès par la route,
- les accès en voiture à la Confluence se font par le cours Charlemagne et le quai Rambaud. Si nous supprimons ces deux accès, cela va créer des embouteillages dans le quartier et une pollution sonore et visuelle, alors qu'aujourd'hui l'équilibre est bien maîtrisé,

Aujourd'hui, les habitants ne peuvent pas tous se déplacer à vélo, en trottinette, en transports en commun. Ceux qui payent le plus cher cette politique sont les classes moyennes qui ne peuvent plus se loger et rencontrent des difficultés pour se déplacer dans Lyon.

C'est pourquoi, le Maire et les élus du 2^e arrondissement demandent au Maire de Lyon et au Président de la Métropole de Lyon la réouverture du Cours Charlemagne, à la circulation automobile à la fin des travaux du T2, en février 2021.

M. Lungenstrass : Je souhaite rappeler d'abord le processus que nous avons mis en place. Effectivement, le prolongement du T2 est en cours. Pour information, la mise en service sera prévue courant mars et les travaux se termineront dans les quelques prochains mois. Ce que nous avons lancé, étant donné que l'étude de circulation associée à ce prolongement du T2 qui amènera beaucoup plus de personnes dans le quartier de la Confluence, cette étude nous indiquant qu'il va y avoir une saturation notamment dans un certain nombre de carrefours en particulier entre la rue Montrochet et Charlemagne. Nous avons décidé de cette expérimentation piétonne sachant que la piétonnisation de ce tronçon entre la rue Montrochet et le quai Riboud était la proposition faite par l'étude qui a été menée. Étant donné que c'est une proposition forte que de piétonniser ce tronçon, on a décidé de faire une expérimentation de trois mois dans un premier temps. Avec, dans un premier temps utiliser cette expérimentation pour pouvoir faire une consultation citoyenne sur internet et sur le terrain pour connaître en général, d'une manière indépendante de cette expérimentation, les besoins en terme d'aménagements de l'espace public des habitants et des usagers de cet espace, en terme de mobilier, de végétal, d'aspect artistique, de dynamique commerciale, etc. Et nous avons eu un certain nombre de retours, j'y reviens juste après. Pendant l'expérimentation, la concertation continuera et il y aura une concertation pour évaluer le dispositif de cette expérimentation et voir comment elle continuera dans les prochains mois. Concernant votre sondage, je regrette qu'il y ait eu un flou sur la question concernant le tronçon du cours Charlemagne qui est piétonnisé. On a pu comprendre que tout le cours serait piétonnisé, ce qui n'est évidemment pas notre volonté.

Je ne vous referai pas un cours sur les statistiques à chaque fois M. le Maire, mais il y a un certain nombre de choses que vous dites qui ne sont pas totalement exactes dans votre expression.

Quand on a 450 retours sur 9000 formulaires envoyés sur plus de 10 000 personnes habitant le quartier, il y a des expressions que vous mentionnez qui ne sont pas correctes, je passe et vous pardonne. De belles pistes cyclables que vous avez mentionnées, je crois que les cyclistes ne seront pas d'accord mais c'est un détail. Quelques infos que vous m'avez permis de demander, une mise à jour de la Métropole des trafics automobiles étant donné que j'avais les données de décembre, cela m'a permis de les relancer sur le sujet. Sur les premières semaines de 2021 et cela confirme la tendance de fin 2020, on est sur - 6% de trafic automobile les jours ouvrables et - 2% en heure de pointe. On est revenu à la normale en termes de trafic automobile. Le trafic vélo est toujours en forte croissance sur du glissant sur les quelques dernières années. Par contre sur les transports en commun, on est encore sur une forte baisse par rapport à la normale entre -25% -35% ce qui est assez considérable. L'expérimentation en termes de flux de piétons amenés par les tramways pourra être un peu différente. Je pense qu'on prendra des pincettes pour évaluer le dispositif. Pour information aussi et c'est une crainte qui a été remontée pendant les consultations internet, etc. qu'on a pu faire, une crainte de coordination entre les différents travaux qui touchent le quartier de la Confluence notamment, vous l'avez mentionné sur le quai Perrache et au niveau de la voûte ouest. Mais cela tombe bien parce qu'au printemps tant la voûte ouest au niveau de Perrache rouvrira que les travaux sur le quai Perrache se termineront. Cette expérimentation viendra en même temps et permettra de libérer le quai Perrache qui peut tout à fait supporter les flux, c'est ce qu'indiquait cette étude de circulation. Deux dernières choses, nous allons organiser une restitution des résultats des consultations tant internet que terrain qu'on a menées avec la SLP Lyon Confluence, tout début février. On est en train de caler la date et on pourra la communiquer dans les prochains jours j'espère. Elle se fera malheureusement en visio mais on a vu hier lors d'une réunion publique dans le 7^e arrondissement en visio que cela peut très bien se passer. Une dernière chose, j'espère que pour les autres consultations et c'est ce que je vous ai indiqué dans la carte de vœux que je vous ai fait parvenir, j'espère que dans les prochaines consultations qui toucheront le 2^e arrondissement, on peut avoir un travail commun et plus constructif, au lieu d'avoir un questionnaire par la Mairie d'arrondissement et des consultations terrains et internet par d'autres acteurs qui soient lancées. Je pense qu'il serait mieux d'avoir un travail commun pour le bien de tous. Merci.

M. Le Maire : Ecoutez, cher M. Lungenstrass, je n'ai pas encore eu votre carte de vœux mais je suis impatient de la lire. Il est vrai que faire un questionnaire commun, quand on voit le questionnaire et le type de concertation que vous organisez, on a un peu du mal, parce qu'on voit bien le site que vous avez lancé, moi-même j'ai essayé de participer à cette consultation citoyenne et en fait on n'a pas d'autres choix que la piétonnisation. C'est une drôle de façon de concerter, vous avez le choix entre piétonniser ou piétonniser. C'est pour cela que nous avons voulu, en mairie d'arrondissement demander l'avis des habitants. Peut-être que vous n'avez pas eu le document que nous avons envoyé puisque nous l'avons envoyé aux habitants de l'arrondissement. C'était très clairement exposé, notamment par une carte, ce qui allait être demain fermé et ce qui allait rester ouvert. De ce point de vue-là, nous avons communiqué des informations qui étaient celles que nous avons en notre possession le jour de la diffusion de ce questionnaire. Permettez-moi M. Lungenstrass de revenir deux minutes sur l'expérimentation. On a un couvre-feu à 18h à partir de demain, on sait que l'ensemble des pays voisins sont confinés jusqu'en mars / avril. Vous nous avez expliqué que le trafic était à la normale. J'ai quelques connaissances à la Région, quasiment tout le monde est en télétravail. Il y a de grandes entreprises dans le secteur de la Confluence, qui est l'une des plus belles places tertiaires de la Ville et aujourd'hui, l'ensemble des grands groupes sont en télétravail. Donc, je ne vois pas sur quel motif vous pouvez nous dire que le trafic est revenu à la normale. Ce qui est certain en tous les cas c'est que c'est une véritable décision punitive pour les habitants de la Confluence. Parce que là, vous fermez un axe sous prétexte que le trafic augmente mais quand on a un axe de 50 000 m² de construction à venir dans un quartier, évidemment que la fréquentation va augmenter ! Nous on n'essaie pas d'opposer les modes de transports les uns aux autres, ce que l'on dit, c'est que tout le monde doit pouvoir circuler. Evidemment, comme vous, on pense que les déplacements qui se font aujourd'hui par véhicule pour des trajets d'un kilomètre doivent se faire par d'autres modes de transports. On est, nous aussi, convaincu, mais sachez-le, aujourd'hui le quartier de Perrache, de Confluence, il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas forcément très aisées, qui sont obligées d'aller travailler, malheureusement avec un véhicule. Ce sont ces gens-là que vous punissez par cette fermeture du cours Charlemagne, ce sont ces gens-là qui demain vont rester plus longtemps dans leur voiture et payeront plus d'essence.

C'est pour cela que nous, en tant qu'élus du 2^e arrondissement, nous défendons ces habitants et c'est pour cela que nous vous avons fait remonter ce questionnaire. On a le droit d'avoir un avis indépendant, qui n'est pas celui de la mairie centrale et croyez le bien, lorsque des sujets l'imposeront, nous relancerons des consultations, et des consultations tout à fait directes. Le nombre de réponses que nous avons eu, je vous laisse quand même imaginer, 450 réponses, ce sont des gens qui nous l'ont globalement rapporté à la mairie. C'est-à-dire qu'ils ont pris le temps de se déplacer jusque rue d'Enghien, de la Confluence, pour nous rapporter ce questionnaire. Le premier questionnaire que nous avons envoyé pour la « Voie est libre », la plupart des riverains concernés étaient des voisins de la mairie du 2^e arrondissement, c'est pour cela que nous avons eu plus de retours. Mais je note bien que la prochaine fois, nous organiserons un questionnaire également en ligne comme cela nous aurons plus de retours.

M. Fernoux : Je ne vais pas revenir sur le fond parce que Valentin connaît mieux le sujet que moi, mais sur la forme. Je ne voudrais pas que la piétonnisation se résume à pour et contre : la gauche pour et la droite contre, et qu'on tombe dans une pure démagogie. Parce qu'à ce rythme-là, on pourrait envoyer un questionnaire pour redemander un retour de la voiture rue Victor Hugo ou rue de la République. Pour une ville de la taille de la Métropole de Lyon, le centre piéton est relativement faible. Moi, je viens d'une petite ville au nord de Lyon, Châlon-sur-Saône, je pense que l'aire piétonne est plus importante à Châlon-sur-Saône qu'à Lyon. Il ne faudrait pas que la piétonnisation soit votre arc de bataille, en disant, moi, je vais lutter contre la piétonnisation. Je voulais juste m'assurer de cela. Quand on regarde notre jumelle transalpine qu'est Turin, la ville de Nantes ou Bordeaux qui a été quand même fondée par M. Juppé, je pense que vous le respectez fortement, qui est un bel homme de droite. Il a transformé la ville de Bordeaux en un centre-ville piéton magnifique. Et je veux dire que par la piétonnisation de certaines rues de Lyon on pourrait en tirer de grands bienfaits. Je n'aimerais pas que le débat entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement tourne uniquement sur de petites questions démagogiques.

M. le Maire : Si je puis me permettre, il ne s'agit pas là d'une question démagogique. Très clairement aujourd'hui, on n'arrive pas à voir l'utilité de fermer par dogmatisme le cours Charlemagne. C'est pour cela qu'on le soulève mais pour autant, on est comme vous, conscient que l'avenir de la cité de demain se fera avec beaucoup moins de véhicules qu'aujourd'hui. J'ai reçu le Maire de Lyon ici, je lui en ai parlé très clairement et je lui ai dit qu'il était tout à fait envisageable sur le nord de l'arrondissement de travailler sur des mobilités plus apaisées mais sans pour autant interdire la voiture. On le répète à chaque conseil, on veut faire ce qui a été fait sur la rue Bellecordière et pour autant on n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a un blocage absolu de la part de la majorité. Et concernant les questionnaires, oui, on s'intéresse à la vie des citoyens mais je crois que vous aussi puisque vous avez voté favorablement pour le conseil COVID. On a tous envie d'entendre au plus près les citoyens et d'avoir leurs retours. Mais encore une fois, pour avoir un retour cohérent, il faut que le questionnaire laisse la possibilité aux uns aux autres d'exprimer leurs positions réelles.

M. Lungenstrass : Je ne vais pas revenir sur le sujet du cours Charlemagne, juste pour vous demander solennellement d'avoir une attitude constructive. Je crois que l'on a des problématiques démocratiques d'absentions, de pertes de confiance dans la politique qui sont suffisamment grandes pour que deux jeunes élus comme nous, ne rentrions pas dans ce jeu de la politique politicienne, de l'opposition systématique. Etre constructif, cela ne veut pas dire être d'accord sur tout, il n'y a aucun souci sur cela. Cela veut quand même dire travailler ensemble, pour l'instant ce n'est pas le cas et je le regrette fortement, j'espère que cela peut changer au-delà de ce sujet du cours Charlemagne.

M. le Maire : Vous savez M. Lungenstrass, on n'est pas contre tout, il suffit de reprendre l'ensemble des votes que nous avons eu ce soir. Notre opposition a été sur un point précis. Encore une fois il ne s'agit pas là de faire de la politique politicienne, il ne s'agit pas pour nous de faire du dogme et du sectarisme, loin de là. Aujourd'hui, nous essayons de travailler pour l'intérêt de nos habitants mais j'ai bien noté votre remarque et je vous en remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE : Valentin LUNGENSTRASS, Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Avant de conclure ce conseil d'arrondissement, j'ai quelques communications à vous faire parvenir. Tout d'abord le rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon, année 2019 et les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et de la prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Pour vous dire que l'ensemble de ces dossiers sont consultables sur l'Espace élu-es ou auprès du Secrétariat Général de la mairie du 2^e arrondissement.

Est-ce que d'autres élus ont des informations à communiquer ?

M. Chaillet : Je vais revenir un instant sur le groupe de SDF sur la place de la République, car j'ai une nouvelle information. Ce matin, l'un d'entre eux m'a dit que Sandrine Runel leur a proposé d'aller s'établir sur un terrain de la Métropole sur Caluire, limite 4^e arrondissement sur un terrain vague avec des tentes. On est loin d'un hébergement au chaud en hôtel comme ont pu l'être les autres sans-abri du jardin des Chartreux ou du collège Morisset. Bien sûr, ils ont répondu non, ils ne veulent pas être loin de la péniche accueil où ils peuvent aller se doucher et d'un certain nombre de commodités. Voilà, c'était une information complémentaire sur le dossier des sans-abri.

M. le Maire : Merci beaucoup M. Chaillet. S'il n'y a pas de question supplémentaire, nous allons clore ce conseil d'arrondissement. Merci à tous pour votre participation, le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le jeudi 11 mars à 18h. Bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 19h15